



Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

Arrêté de réouverture Eglise Saint-Côme & Saint-Damien

Nous, Maire de la commune de SEPMERIES,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales et suivants ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Sécurité lors de son passage du 14 juin 2023 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 15 février 2019 demandant la fermeture temporaire de l'église Saint Côme et Saint Damien pour des raisons de sécurité,

Considérant que les travaux de mise en sécurité de l'église ont été réalisés.

ARRETE

Article 1 : L'église de SEPMERIES, établissement recevant du public de type V et de 5^{ème} catégorie, sis Grand Rue, est autorisée à ouvrir au public à partir du 16 juin 2023 08h00.

Article 2 : L'arrêté n° 2019/106 en date du 15 février 2019 portant sur la fermeture de l'église Saint Côme & Saint Damien est abrogé à compter du 16 juin 2023 08h00.

Article 3 : L'escalier qui mène aux cloches et aux combles reste interdit sauf autorisation de M. le Maire,

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Doyen de la paroisse St Jean de Bosco en Mormal,
- La communauté paroissiale de Sepmeries,
- Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Le Quesnoy,

Fait à SEPMERIES, le 14 juin 2023

Le Maire

Thierry SOSZYNSKI

